

## 2011, année des patients et de leurs droits Lancement d'un appel à projets du 4 mars au 31 décembre 2011



### L'année 2011 a été consacrée Année des patients et de leurs droits

Dans ce cadre, l'ARS Poitou-Charentes lance, du 4 mars au 31 décembre, un appel à projets afin d'attribuer le label "2011, année des patients et de leurs droits" aux projets exemplaires dans le domaine de la promotion des droits des patients de Poitou-Charentes. **Pourront être labellisés, notamment, les actions qui favorisent :**

- la participation des usagers à la définition des politiques de santé
- la bientraitance et la qualité de service dans les établissements de santé
- le respect des droits des patients dans le cadre des nouveaux modes de prise en charge (TIC, exercice regroupé, etc.)
- l'implication des professionnels de santé dans la promotion des droits des patients
- la transparence de l'offre de soins

**Le label est ouvert à tous les acteurs du système de santé** (professionnels de santé, associations, établissements sanitaires et médico-sociaux, organismes d'assurance maladie, mutuelles, agences, institutions, fondations...), ainsi qu'aux **collectivités territoriales**, et aux **institutions et organismes** susceptibles de conduire des actions de promotion des droits des patients.

**La Commission spécialisée dans le domaine des Droits des usagers de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) de Poitou-Charentes** examinera les actions des candidats pour proposer leur labellisation par l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes. L'ARS Poitou-Charentes transmettra au Ministère du travail, de l'emploi et de la santé les projets labellisés pour qu'ils bénéficient d'une visibilité nationale, et qu'ils concourent au prix du meilleur projet "2011, année des patients et de leurs droits".

**Les actions qui auront obtenu le label seront valorisées par le Ministère de la Santé** par les :

- Mise en ligne des projets sur le portail national avec une cartographie par région : [www.2011-annee-droits-patients.sante.gouv.fr](http://www.2011-annee-droits-patients.sante.gouv.fr)
- Intégration des événements labellisés dans le calendrier général de l'année 2011
- Actions de promotion éditoriales

### Comment concourir

Pour présenter un projet, il suffit de télécharger le **cahier des charges et la fiche projet** sur le site internet de l'ARS Poitou-Charentes [www.ars.poitou-charentes.sante.fr](http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr). Le dossier de candidature (Fiche projet dûment complétée - possibilité de joindre tout support complémentaire facilitant la bonne compréhension de l'action), sont à transmettre par courrier ou par mail, à :

**Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes  
Appel à projets 2011, année des patients et de leurs droits**

Direction de l'Efficiences  
4 rue Micheline Ostermeyer - BP 20570 - 86021 POITIERS Cedex  
tel : 05 49 49 10 90 / [ars-pch-efficiences@ars.sante.fr](mailto:ars-pch-efficiences@ars.sante.fr)